

■ **Nigro & fils Sàrl**, à Nyon, CH-550-1042550-1, travaux de peinture, gypserie et rénovation intérieure (FOSC du 09.12.2004, p. 17/2579864). Statuts modifiés le 22 juin 2009. Le capital de CHF 20'000 est désormais divisé en 200 parts sociales de CHF 100, dont les associés Nigro Antonio, maintenant à Saint-George, et Nigro Lorenzo, maintenant à Saint-Prex, sont respectivement titulaires de 190 parts de CHF 100 et de 10 de CHF 100. Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Selon déclaration du gérant du 22 juin 2009, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte. Nigro Antonio cède 70 de ses 190 parts de CHF 100 à Nigro Lorenzo, maintenant avec 80 parts de CHF 100. Ensuite de la cession, Nigro Antonio est titulaire de 120 parts de CHF 100.

Registre journalier no 11902 du 17.07.2009
(05156442 / CH-550.1.042.550-1)